



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 35447

Texte de la question

M. Damien Alary attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la réforme de la permanence des soins. La mise en oeuvre du nouveau dispositif de permanence des soins dans le département du Gard suscite des inquiétudes au sein de la population quant à la couverture médicale et sanitaire dans les zones rurales et de montagne. En effet, l'indisponibilité du personnel médical due à la charge de travail à laquelle ils sont soumis dans ces territoires entraîne une dégradation du service médical à la population. En conséquence, il lui demande ses intentions afin de répondre aux inquiétudes des populations concernées.

Données clés

Auteur : [M. Damien Alary](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35447

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mars 2004, page 1776

Question retirée le : 27 avril 2004 (Fin de mandat)